

Animation du PAEC Affluents de la Cère en Châtaigneraie



Moule perlière ©J. Bec

Rapport d'activité

Version du 6 juillet 2017

Alter-Eco
La Cornélie
15600 Rouziers
06 22 32 35 95
jbec@altereco-env.com



Alter Eco

www.altereco-env.com

Mathieu Lepoivre
Bureau d'études en environnement
5, Barri Negre • 15140 Saint-Martin-Valmeroux
06 77 82 70 44
mathieulepoivre@adequation-environnement.com



SOMMAIRE

Rappel du contexte	3
I. Le site Natura 2000 héberge le PAEC.....	3
II. Le PAEC Affluent de la Cère en Châtaigneraie	3
Descriptif de l'animation du PAEC	3
I. Accompagnement, élaboration du PAEC	3
I.1. <u>Travaux préliminaires</u>	3
I.2. <u>Elaboration du pré-projet de PAEC</u>	4
I.3. <u>Elaboration du projet final de PAEC</u>	4
II. Assistance technique et administration des signataires	4
II.1. <u>Travaux préparatoires pour l'animation auprès des agriculteurs</u>	4
II.2. <u>Animation collective auprès des agriculteurs</u>	5
II.3. <u>Accompagnement individuel des agriculteurs, réalisation des diagnostics et plans de gestion</u>	5
III. Suivi / synthèse des MAEC contractualisées.....	6
III.1. <u>Bilan cartographique et chiffré</u>	6
III.2. <u>Analyses et conclusion de l'animation du PAEC</u>	7
Annexes	9

RAPPEL DU CONTEXTE

I. LE SITE NATURA 2000 HEBERGE LE PAEC

Le site Natura 2000 FR8302033 « affluents de la Cère en Châtaigneraie » est doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB) qui a été validé en 2015. Il englobe des portions (34 km) de quatre cours d'eau de l'ouest Cantal (et Lot à la marge) où la Moule Perlière est bien représentée : le Roannes, le Moulès, la Ressègue ainsi que l'Escalmels, cours d'eau limitrophe du Lot.

L'application du DOCOB doit contribuer à préserver les enjeux biodiversité du site à savoir :

- ✓ La Moule perlière : enjeu d'intérêt communautaire présent sur les cours d'eau de l'Escalmels et de la Ressègue, du Moulès et du Pontal, et le ruisseau du Roannes
- ✓ La Lamproie de planer : espèce de poisson d'intérêt communautaire, observée sur les cours d'eau de la Ressègue et du Roannes
- ✓ Trois habitats naturels d'intérêt communautaire sont répertoriés sur les tronçons désignés, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (habitat prioritaire), les Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, et les Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus.

Ainsi ce site Natura 2000 est légitime pour répondre à l'appel à candidature du Conseil régional visant à doter le site d'un PAEC de façon à mettre en place concrètement les mesures de préservation des enjeux identifiés lors de l'élaboration du DOCOB du site.

II. LE PAEC AFFLUENT DE LA CERE EN CHATAIGNERAIE

Courant 2016, Alter-Eco (animateur du site Natura 2000 missionné par la Direction Départementale des Territoires du Cantal) et Adéquation Environnement (animateur délégué sur la partie agricole) ont constitué le dossier de candidature pour le projet de PAEC « Affluents de la Cère en Châtaigneraie » (PAEC ACC), en concertation avec les services des communautés de communes concernées. Le 17 février dernier, ce projet a été validé par la commission consultative de l'autorité de gestion des fonds européens, désignant ainsi la nouvelle communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne comme opérateur du PAEC ACC.

DESCRIPTIF DE L'ANIMATION DU PAEC

L'animation du PAEC fait partie de l'animation du site Natura 2000 dans sa partie « gestion des habitats et des espèces » / sous-partie « mise en œuvre de la contractualisation ». Il s'agit de la mesure GEH07 du DOCOB.

I. ACCOMPAGNEMENT, ELABORATION DU PAEC

I.1. Travaux préliminaires

La première étape a consisté en une nécessaire concertation avec la DDT ainsi qu'avec les services du Conseil régional et de la DRAAF de façon à :

- ✓ Caler le planning et la méthodologie de l'élaboration du PAEC

- ✓ Définir le périmètre du PAEC compte tenu de l'interrégionalité du site Natura 2000 qui allait l'héberger
- ✓ Obtenir les autorisations pour consulter et utiliser le Registre Parcellaire Graphique des parcelles PAC 2015

1.2. Elaboration du pré-projet de PAEC

Ainsi l'élaboration pré-projet de PAEC s'est faite selon le déroulé suivant :

- ✓ A partir du DOCOB du site, construction d'une première version des mesures agro-environnementales à prévoir au PAEC, compte tenu des enjeux identifiés et de la réglementation des MAEC,
- ✓ Mise en forme et exploitation des données cartographiques permettant une première estimation des surfaces éligibles aux mesures,
- ✓ Un premier recensement des signataires potentiels, c'est-à-dire des agriculteurs exploitant des parcelles susceptibles d'être éligibles aux MAEC et permettant de monter à terme un dossier de demande de MAEC supérieur au seuil d'éligibilité (estimée à 300 € par an par contractant),
- ✓ Parallèlement nous avons mené le nécessaire travail de concertation avec la communauté de communes Cère et Rance en Châtaigneraie qui apparaissait être la structure porteuse du PAEC la plus légitime et pertinente. Elle allait fusionner avec 3 autres communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 et la collectivité issue de la fusion (la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne) allait devenir la structure porteuse officielle et durable,
- ✓ Accompagnement de la communauté de communes pour la formulation de la délibération de portage du PAEC,
- ✓ Elaboration du document de pré-projet de PAEC à transmettre au Conseil régional avant le 14/10/2016,
- ✓ Participation à la réunion d'information technique destinée aux opérateurs et leurs partenaires du 22/11/2016 à Lempdes.

1.3. Elaboration du projet final de PAEC

Suite à la notification du 14 novembre du comité de sélection des PAEC nous informant que le pré-projet était retenu, nous avons procédé à l'élaboration du projet final du PAEC de la façon suivante :

- ✓ Elaboration de mesures MAEC complémentaires permettant de garantir davantage la préservation des enjeux
- ✓ Approfondissement des calculs surfaciques/linéaires et budgétaires sur la base de travaux cartographiques, ajustement de certains paramètres locaux pour le calcul de montant d'aide
- ✓ Accompagnement de la communauté de communes pour que la délibération de portage de PAEC soit effective en temps et en heure
- ✓ Finalisation du dossier de PAEC final pour le 15/12/2016
- ✓ Préparation et présentation du projet en CRAEC le 17/01/2017 à Lempdes
- ✓ Réponses aux questions complémentaires du Conseil régional concernant le périmètre du PAEC.

II. ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATION DES SIGNATAIRES

II.1. Travaux préparatoires pour l'animation auprès des agriculteurs

Avant de prendre contact avec les agriculteurs, nous avons :

- ✓ Finalisé le choix des paramètres locaux des différentes mesures,

- ✓ élaboré les notices et cahiers des charges des mesures MAEC ainsi que les documents d'accompagnement non réglementaires mais très utiles pour la bonne application du cahier des charges
- ✓ élaboré une trame de diagnostic d'exploitation et de plan de gestion des zones humides en préparation des visites sur place
- ✓ préparé un article de presse et la convocation à la première réunion

II.2. Animation collective auprès des agriculteurs

L'animation collective a consisté en :

- ✓ 1 réunion d'information à St Mamet pour laquelle chacun des 43 agriculteurs exploitant des parcelles sur le territoire du PAEC a reçu une invitation nominative (annexe)
- ✓ des appels téléphoniques quelques jours avant la réunion afin de sensibiliser les agriculteurs potentiellement concernés par les MAEC sur l'importance d'y participer. Durant ces appels, une information générale et non nominative a été donnée dans le cas où la personne annonçait ne pas pouvoir être présente.
- ✓ des appels téléphoniques quelques jours après la réunion permettant de fournir un résumé de la réunion notamment aux agriculteurs absents en réunion et pour qui un dossier MAEC paraissait pertinent

Action	Nombre d'agriculteurs concernés	Commentaires
Contact téléphonique avant réunion	22	<i>Dont 7 laissé message</i>
Présents réunion 13/04	13	<i>Voir feuille émargement en annexe</i>
Contact téléphonique après réunion	12	<i>Relance des 12 agriculteurs non présents à la réunion et dont le dossier MAEC pouvait atteindre 300 €</i>

II.3. Accompagnement individuel des agriculteurs, réalisation des diagnostics et plans de gestion

C'est à ce stade que nous avons accompagné les agriculteurs de façon individuelle pour le montage d'un dossier PAEC. Le tableau ci-dessous détaille les démarches individuelles menées auprès des agriculteurs :

Action	Nombre d'agriculteurs concernés	Commentaires
Contacts infructueux	6	<i>Nombreuses tentatives d'appels téléphoniques + messages téléphoniques + parfois courriers électroniques</i>
Abandons après un appel	7	<i>Qu'ils aient été présents ou non à la réunion, l'appel téléphonique conduit à ne pas poursuivre la démarche</i>
Abandons après une visite sur place	9	<i>Ne souhaitent pas poursuivre la démarche après explication détaillée du dispositif et examen des surfaces/linéaires éligibles sur ordinateur</i>
Abandons tardifs	5	<i>Après parfois une 2^e visite sur place/terrain et des investigations carto/telepac/diagnostic, abandonnent la démarche</i>
Engagés (voir ci-dessous)	4	<i>Valident toutes les étapes de contractualisation des MAEC</i>
Non relancés car inéligibles	13	<i>Dossier < 300 € selon nos estimations (par ailleurs, ces agriculteurs n'ont pas réagi au courrier pour la réunion du 13/04)</i>

Ainsi au terme de cette animation collective, 4 agriculteurs se sont formellement engagés dans 1 ou plusieurs MAEC. Pour ces 4 agriculteurs, ainsi que pour 2 autres qui ont abandonné la démarche alors que le diagnostic était réalisé, nous avons :

- ✓ Elaboré le diagnostic de l'exploitation
- ✓ Elaboré le plan de gestion pour l'agriculteur ayant contractualisé la mesure AU_AFC7_ZH01
- ✓ Préparé et transmis aux conseillers de la Chambre d'agriculture et du Centre de Gestion CER France les documents leur permettant d'effectuer la saisie sous telepac des dossiers MAEC
- ✓ Elaboré un document technique (non contractuel) pour les agriculteurs ayant contractualisé la mesure AU_AFC7_RI01

III. SUIVI / SYNTHÈSE DES MAEC CONTRACTUALISÉES

III.1. Bilan cartographique et chiffré

Les cartes en annexe 1 et 2 permettent de visualiser les surfaces et linéaires visés par la contractualisation MAEC dans le cadre du PAEC. Le détail des éléments chiffrés des 4 dossiers MAEC finalisés est donné dans le tableau suivant :

	Ripisylve	Mise en défens	Prairies de fauche	Pâtures	Zones humides
	AU_AFC7_RI01	AU_AFC7_HE01	AU_AFC7_HE02	AU_AFC7_HE03	AU_AFC7_ZH01
GAEC de Bargues	685			1,35	1,68
LHERITIER Hervé	1036				
LABORDE Christian	2182				
GAEC de Labeylie				3,4	
TOTAL	3903 ml	0	0	4,75 ha	1,68 ha
<i>Rappel montant unitaire annuel</i>	1,50 €	53,34 €	130,57 €	206,01 €	174,86 €
Budget annuel	5 854,50 €			978,55 €	293,76 €
Budget sur 5 ans	29 272,50 €			4 892,74 €	1 468,82 €

En comparaison du projet de PAEC validé en CRAEC, nous pouvons souligner que :

- ✓ Le montant unitaire (par hectare) de la mesure AU_AFC7_HE01 (mise en défens temporaire de milieux remarquables) est abaissé à 53,34 €/ha (70 €/ha dans la version validée en CRAEC) du fait de l'abaissement du paramètre de 10% à 3%. Rappelons qu'il s'agit du coefficient d'étalement de la surface engagée, donc la part de la surface totale engagée à mettre à défens chaque année. Cependant cette mesure n'a finalement été activée par aucun agriculteur.
- ✓ La mesure AU_AFC7_RI01 (entretien et restauration des ripisylves) a été activée de façon beaucoup plus importante (3903 ml engagés) que le prévisionnel présenté en CRAEC (150 ml pressentis). Cela peut s'expliquer par une bonne adéquation entre la volonté des agriculteurs d'entretenir davantage leur ripisylve (et donc de stabiliser les berges) et le cahier des charges.
- ✓ Les mesures AU_AFC7_HE03 et AU_AFC7_ZH01 n'ont été contractualisées qu'à hauteur de 10% du prévisionnel. Ceci est le résultat d'un mauvais accueil des agriculteurs pour les changements de pratiques et

d'une inéligibilité de quelques agriculteurs pour ces MAEC du fait d'un chargement moyen annuel trop important (et qu'ils n'étaient pas prêts à réduire dans la majorité des cas)

- ✓ Au global, le budget total mobilisé pour la rémunération des MAEC est de 43 % du budget du prévisionnel fournis à la CRAEC.

III.2. Analyses et conclusion de l'animation du PAEC

Nous présentons ici nos observations particulières concernant les agriculteurs engagés, les spécificités du territoire, et l'ajustement des cahiers des charges et notices :

- ✓ Les 4 agriculteurs engagés font réellement preuve d'une grande motivation pour le projet global du PAEC et pour l'amélioration de leurs pratiques respectives. Ils sont cependant en attente d'accompagnement sur le terrain, d'une part pour éviter d'éventuelles non conformités aux cahiers de charges et d'autres part pour échanger sur ces nouvelles pratiques et leur conséquences d'une part sur les écosystèmes et d'autre part sur leur gestion des prairies.
- ✓ La principale spécificité du territoire est le périmètre du PAEC, sur lequel les MAEC peuvent s'appliquer. Le site Natura 2000 est un site linéaire et le PAEC a donc un périmètre très étroit de part et d'autre des rivières : la conséquence est la petite « taille » des dossiers qui rend la démarche peu attractive au regard du rapport entre « investissement en temps + risque lié aux engagements » et « intérêt technique et financier »
- ✓ L'ajustement des cahiers des charges et des notices s'est avéré complexe pour permettre une lecture aisée par les agriculteurs des pratiques à favoriser ou éviter sur le terrain. Pour augmenter la compréhension des « consignes », nous avons jugé utile d'élaborer un document technique non réglementaire pour apporter des consignes dans l'entretien et la restauration des ripisylves.

Concernant les habitats et espèces concernés :

- ✓ Ce sont près de 4 kilomètres cumulés de rivières qui bénéficient en rive droite ou en rive gauche d'un accompagnement (technique et financier) pour des pratiques visant à entretenir ou restaurer l'habitat le plus favorable aux populations de Moules perlières et de Lamproie du Planer .
- ✓ Les tronçons où les MAEC ont été contractualisées ne sont pas des secteurs où les populations de moules sont parmi les plus importantes mais l'amélioration des habitats que l'on souhaite constater au bout de 5 ans de MAEC contribuera à l'amélioration globale des conditions pour l'implantation des populations de moules, d'autant qu'en parallèle d'autres initiatives (effacement de seuils par exemple) auront des effets également bénéfiques.

Difficultés rencontrées :

- ✓ La première difficulté dans ce travail d'accompagnement à la contractualisation de MAEC est liée à l'étroitesse du périmètre du PAEC qui conduit, pour les mesures surfaciques, à limiter fortement les surfaces éligibles : cela modère l'intérêt pour les agriculteurs d'entrer dans la démarche, ou les rend tout simplement inéligibles (il existe un montant d'aide plancher)
- ✓ Ensuite soulignons l'appréhension (parfois le rejet) des agriculteurs face à l'obligation de respect du cahier des charges. La peur du contrôle est bien sûr présente, mais aussi plus généralement l'absence d'équilibre, selon eux, entre ces contraintes et les avantages qui leurs sont présentés : rémunération (trop peu attractive) et préservation des enjeux environnementaux (qui ne leur paraît pas prioritaire). Rappelons que c'est la première fois que des mesures agro-environnementales sont proposées sur ce territoire, il n'y a pas de « culture » de ce type de dispositif.

- ✓ Enfin, l'autre difficulté rencontrée est liée à la complexité intrinsèque du dispositif MAEC, ainsi qu'à celle de certains cahiers des charges : complexité inadaptée à un territoire limité (par exemple respect de critères liés à la totalité de l'exploitation alors que seuls quelques hectares sont situés dans le territoire du PAEC), incompatibilité entre dispositifs (les agriculteurs biologiques sont par exemple exclus de la plupart des mesures).

ANNEXES

Annexe 1 : Invitation à la réunion d'information à St Mamet la Salvetat le 13 avril 2017

Annexe 2 : Feuille d'émargement de la réunion du 13 avril 2017

Annexe 3 : Localisation des MAEC contractualisées sur la Ressègue

Annexe 4 : Localisation des MAEC contractualisées sur le Moulès, le Pontal et le Roannes

ANNEXE 1 : INVITATION A LA REUNION D'INFORMATION A ST MAMET LA SALVETAT LE 13 AVRIL 2017



Propriétaires riverains des cours d'eau
Le Roannes, le Moulès et la Ressègue

St Mamet la Salvetat, le 7 avril 2017

Objet : réunion d'information sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en bordure des ruisseaux du Roannes, du Moulès et de la Ressègue

Dossier suivi par :

- Bureau d'étude Equation environnement - M LEPOIVRE Mathieu - Tel : 06 77 82 70 44
- C de C Chataigneraie Cantalienne : M DUPETITMAGNIEUX Sylvain - Pôle de Maurs - Tel : 04 71 46 77 08

PJ : Cartes du périmètre du PAEC sur fond de carte IGN, secteurs des ruisseaux de Roannes, de Moulès et de la Ressègue

Madame, Monsieur,

Par ce courrier nous souhaitons vous convier à une réunion d'information sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) existantes sur votre secteur :

**Le jeudi 13 avril 2017 à 14h
à la maison des services de St Mamet la Salvetat**

En effet, lors de votre prochaine déclaration PAC, il vous sera possible de contractualiser des MAEC spécifiques aux secteurs du Roannes, du Moulès et de la Ressègue.

Ces secteurs sont inclus dans un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) qui est porté par la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Lors de cette réunion nous vous présenterons :

- le périmètre éligible et les enjeux du site Natura 2000
- les différentes MAEC existantes
- les cahiers des charges de chaque mesure
- la marche à suivre si vous êtes intéressés.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter M Mathieu LEPOIVRE (06 77 82 70 44) chargé de l'animation du PAEC.

Espérant que vous serez nombreux à assister à cette réunion de présentation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHATAIGNERAIE CANTALIENNE**

Le vice-Président en charge de l'environnement :
Jean-Michel DUBREUIL

ANNEXE 2 : FEUILLE D'EMARGEMENT DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2017

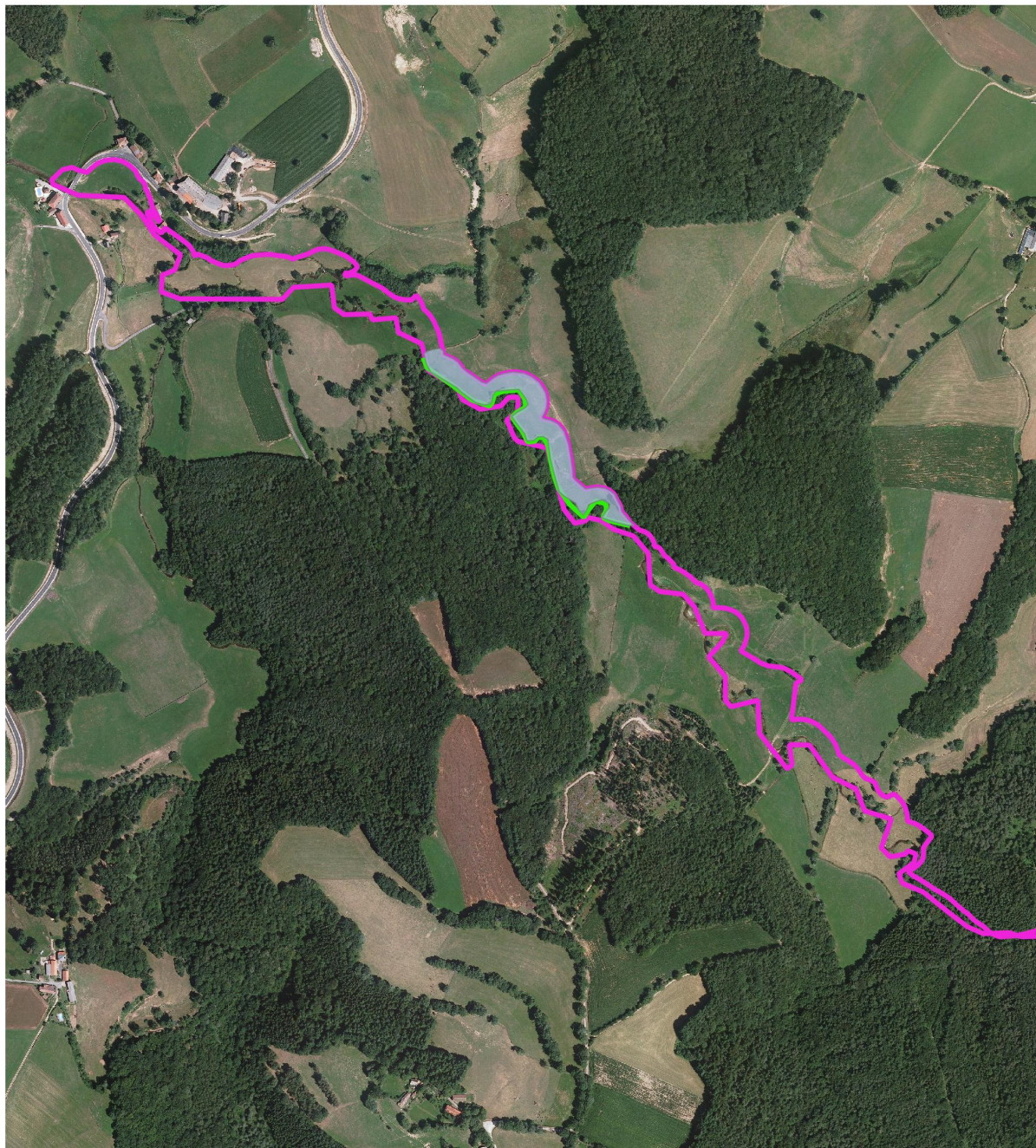


Réunion d'information MAEC

Jeudi 13 avril 2017 – Saint-Mamet-la-Salvetat
Site Natura 2000 « Affluents de la Cère en Châtaigneraie »

Nom, prénom	Lieu-dit, commune	Signature
GAEc LAPORTE de LAPORTE ANNE-MARIE	de. Corté. eau	
Reserve Alain	La Segalassiere	
ISSERTES Michel	La Segalassiere	
CANET Florence	St Sauvy ^{Comse}	
Bassiere	Jean-Didier SIRAN	
GAEc DU FROUC	le Frouc St JEANES	
GAEc des PRAIRIES	La Camp Dringny Mauvo	
Gae de Bargos	Bargos DIBO ZIRA	
LHERITIEN CHERVE	LAFONTIE	
LABONDE-CHRISTIAN	Vopiche Reains St Vay	
GAEc des 3 Vallées Bueil Drou LALAURIE ERIC	Le Garic Frenet LE BOURRIEU SAINT-CERONS	

PAEC "Affluents de la Cère en Châtaigneraie" Localisation des MAEC contractualisées sur la Ressègue



 Périmètre du PAEC

MAEC surfacique

 gestion extensive des pâtures

 Gestion des zones humides

 MAEC linéaire : ripisylve



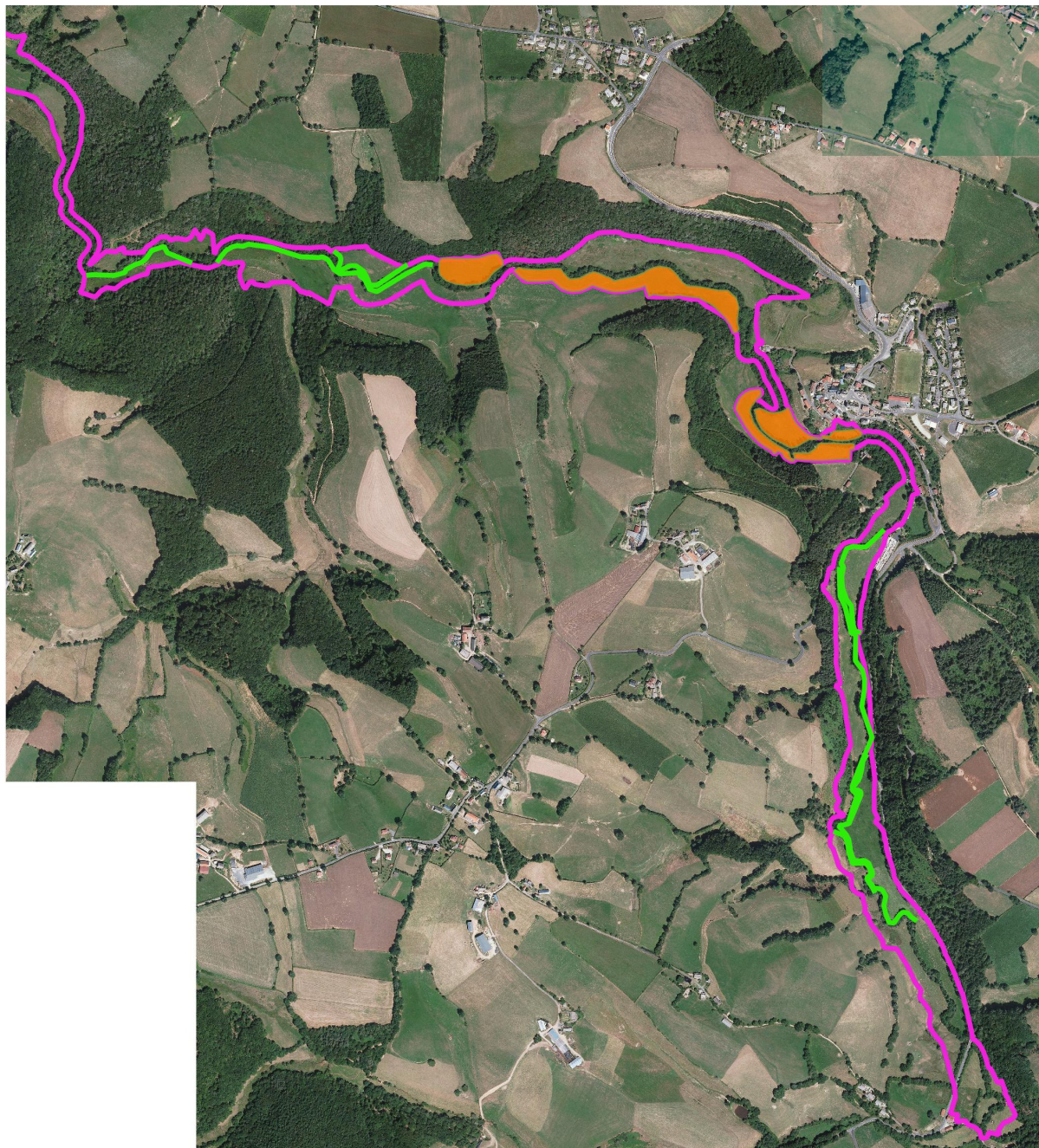
Données raster : orthophoto, CRAIG
Données vecteur : Périmètre PAEC : Alter Eco
Réalisation : Alter Eco, Sylvie Alcouffe, mai 2017

500 0 500 1000 m




1:10 000

PAEC "Affluents de la Cère en Châtaigneraie" Localisation des MAEC contractualisées sur le Roannes



 Périmètre du PAEC
MAEC surfacique

 gestion extensive des pâtures

 Gestion des zones humides

 MAEC linéaire : ripisylve



Données raster : orthophoto, CRAIG
Données vecteur : Périmètre PAEC : Alter Eco
Réalisation : Alter Eco, Sylvie Alcouffe, mai 2017

500 0 500 1000 m

